

**Compte rendu de la réunion du conseil municipal
du mercredi 13 mai 2015
20 h 30**

1) Hérault Energies : prolongation du contrat GDF Mairie du 31.10.2015 au 31.12.2015.

L'actuel contrat avec GDF pour l'alimentation en gaz de l'Hôtel de ville et de la bibliothèque, se termine le 31 octobre 2015.

Dans l'attente de l'activation du groupement fournitures gaz et électricité géré par Hérault Energies à partir du 1^{er} janvier 2016, il conviendrait de prolonger ce contrat à partir du 1^{er} novembre 2015 jusqu'au 31 décembre 2015.

Approbation unanime.

2) CDG 34 : Autorisation de lancement d'une consultation pour conclure une convention de participation sur le risque santé des agents à partir du 01/01/2016.

Le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011, permet aux employeurs publics d'aider leurs agents à acquérir une protection sociale complémentaire.

Les collectivités peuvent apporter leur aide au titre :

- du risque « santé »,
- du risque « prévoyance » (risque incapacité, invalidité et décès) qui est déjà mis en place pour notre collectivité auprès de la SMACL depuis le 1^{er} janvier 2013,
- soit au titre des deux risques.

Le CDG 34 envisage de lancer une consultation pour le compte des collectivités, qui lui auront donné mandat, pour la mise en place d'une convention de participation pour le risque « santé » à partir du 1^{er} janvier 2016, bénéficiant ainsi de conditions tarifaires mutualisées pour faire des économies d'échelle.

Le CDG 34 propose au conseil de lui donner mandat pour lancer la consultation des opérateurs de secteur.

Approbation unanime.

3) Approbation de la convention GrDF N° AMR-150331-23 : pour l'occupation domaniale ayant pour objet d'installer et d'héberger l'équipement de télérelevé en hauteur.

GrDF gère, en France, le réseau de distribution du gaz qui regroupe l'ensemble des canalisations assurant le gaz naturel vers les consommateurs.

Dans le cadre des activités de comptage, GrDF a engagé un projet de modernisation de son système en mettant en place un nouveau système permettant le relevé à distance des consommations : c'est le projet « compteurs communicants gaz ».

Il sollicite un hébergeur, personne publique : la Commune, pour pouvoir implanter sur son domaine public et/ou privé, les équipements techniques de GrDF pour une durée de 20 ans (égale à la durée des équipements).

Une convention est proposée qui décrit précisément toutes les étapes et conditions techniques et juridiques de cette mise en œuvre.

Approbation unanime.

4) Urbanisme - DIA : 1 dossier au titre du DPU - DIA n° 0342962015-004

Information du conseil de la réception de cette DIA qui concerne la vente par la SCI Vidourle Rénovation, allée du château d'eau à Saussines à Mme

Sophie Barthe et M. Philippe Sergent, domiciliés à Montpellier.

Vente des parcelles A 529 de 678 m² et A n°530 de 34 m² ; lieu-dit « les Rouvières » situées en zone UD du POS.

Le maire sollicite l'avis du conseil = absence d'intérêt à préempter.

5) Demande de Subvention - Association « Entre-parenthèses ».

Demande de subvention de 1000 € pour activités organisées par l'association.

Le maire propose d'attribuer une subvention de 700 €.

Approbation unanime pour l'attribution d'une subvention de 700 €.

6) Notification délibération P.L.U. de la commune de Beaulieu.

Beaulieu nous adresse cette notification dans le cadre de son obligation d'informer les communes limitrophes du processus de révision de son PLU.

7) Communications des commissions.

Urbanisme : 2 réunions ont eu lieu avec le CAUE, une à Montpellier, l'autre à Saussines, en présence de deux représentants de la CCPL. Le travail a porté sur la mise au point du cahier des charges pour recruter le cabinet d'études qui aidera la commune à transformer son POS en PLU. Le texte doit encore être révisé par la commission urbanisme du conseil, la DDTM, les Bâtiments de France et le Département. Un calendrier a été fixé, la sélection d'un cabinet d'étude pluridisciplinaire sera programmée et effectuée en temps utile, pour démarrer les travaux début septembre. Une vingtaine de réunions de travail sont prévues pendant la durée du processus, qui devrait durer entre 18 et 24 mois.

Ecole : une réunion a été organisée, pour discuter notamment de tout ce qui doit être mis en place pour la prochaine rentrée en matière d'activités périscolaires. Une demande a été faite pour pouvoir utiliser un minibus de la CCPL. Le projet éducatif du territoire a été discuté, avec mise en place d'un comité de pilotage.

Energies : une réunion est prévue pour discuter des suites à donner aux recommandations du diagnostic qui a été fait sur l'éclairage public. L'enjeu est de réduire la facture d'énergie de la commune.

Culture-Animations : une réunion sécurité a été organisée en préparation à la fête (gendarmerie, pompiers, ambulance). Le programme a été diffusé. La réunion de la commission ouverte a décidé de reconduire la manifestation du 13 juillet au soir, Place de la mairie, avec repas, musique et feu d'artifice. Michel Saillard souhaite reconduire son festival de théâtre en octobre.

Communication : la feuille INFOS de mai, en ligne depuis le début du mois, sera distribuée le 14 mai à ceux qui ont demandé à recevoir une version « papier ». Des exemplaires seront également à disposition à l'accueil de la mairie. Le site internet de Saussines est maintenant indexé par les grands moteurs de recherche, ce qui conduit au doublement du nombre moyen de visites journalières (>50).

8) Questions Diverses.

Le Département a décidé d'accorder à Saussines une subvention de 27.257€ pour la rénovation de la salle multi-activités de La Forge.

Le Département a décidé de ne pas augmenter le taux de la taxe départementale d'imposition. Il est fait remarquer que les impôts locaux augmenteront tout de même du fait de la révision des bases de calcul.

Il est rappelé que la commune n'utilise plus d'herbicides, et que la population devra en conséquence s'habituer à la présence d'herbes le long des routes (le Département coupe deux fois par an) et des fossés. Il est également rappelé que la commune, sur l'espace cimetière, n'a pour devoir de n'entretenir que les allées, pas les tombes.